

voulons à un prix raisonnable, il me semble que l'on pourrait très bien tenir compte de la proposition faite par l'honorable député, c'est-à-dire réduire les droits sur les aéronefs américains. Le service d'aviation est trop important pour qu'il soit étouffé par des droits élevés. Au lieu de prohiber l'importation des aéronefs américains, le tarif n'a servi qu'à produire des revenus. Les aéronefs sont tout de même importés des Etats-Unis et lorsque vous divisez le montant des droits par le nombre total des milles parcourus, je ne pense pas que vous puissiez constater que le coût des déplacements par avions ait subi une très forte augmentation. Il me semble qu'il y a deux points dont il faut tenir compte, premièrement l'avion britannique est-il absolument satisfaisant pour toutes les fins; deuxièmement, les droits qui frappent l'aéronef américain ajoutent-ils beaucoup au coût du développement de l'aviation au Canada?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): A la suite de la courte expérience que j'ai acquise ici à Ottawa, j'en suis venu à la conclusion qu'il y aura trop de restrictions relativement à ce numéro du tarif, peu importe la façon dont le texte en sera libellé. Le Gouvernement devra assumer la responsabilité de diminuer les droits. Je me souviens très bien de ce qui s'est passé lorsque nous avons diminué les droits sur les automobiles, il y a quelques années. Les compagnies ont soulevé une terrible opposition contre le projet, mais la diminution des droits ne leur a fait aucun tort. Je n'ai pas du tout la certitude que l'acheteur ait profité pleinement de cette diminution de droits et j'ai la conviction que les droits sur les automobiles pourraient être réduits très sensiblement sans causer aucun tort à l'industrie. Il y a un certain nombre de numéros du tarif sur lesquels les droits pourraient être diminués. On pourrait réduire d'une façon très sensible les droits qui frappent les machines agricoles. La commission du tarif entendra des objections de toutes sortes, valables ou non, de la part des manufacturiers relativement à la diminution des droits; cependant, il n'en reste pas moins que depuis des années la population canadienne a acquitté des prix très élevés pour des machines nécessaires au développement du pays. Pour ma part, je crois que la seule manière de remédier à cette situation, c'est de diminuer les droits et, si on fait cela, je crois que les manufacturiers continueront encore à fabriquer ces machines au Canada. Je suis d'avis que le génie d'invention des manufacturiers et des mécaniciens du Canada leur permettra de faire face à la concurrence de tous les pays du monde. Je suis dégoûté et fatigué d'entendre préconiser la production en masse et la nécessité d'ob-

[L'hon. M. Ralston.]

tenir les larges débouchés avant que nous soyons en mesure de tenir tête à nos concurrents pour la fabrication des machines qui sont si essentielles au développement du Canada. A mon avis, il n'y a qu'un moyen de remédier à cette situation: c'est de réduire les droits qui sont imposés pour la protection de nos manufacturiers.

L'hon. M. RHODES: L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) paraît avoir des doutes quant aux restrictions, mais s'il veut parler des règlements établis par le texte de ce numéro, je ferai observer que ses craintes sont mal fondées.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je parle après plusieurs années d'expérience.

L'hon. M. RHODES: Je ferai observer à mon honorable ami qu'il n'a pas été apporté le moindre changement à la rédaction de ce numéro. Ces règlements s'imposaient à cause de la nature spéciale de ces importations, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston). Dans le texte, il n'est pas du tout question de droits ou de valeur pour les opérations de douane ou d'autre chose de ce genre; il assure simplement au ministère le moyen d'augmenter les importations. Sans vouloir entamer une discussion générale sur les avantages de la protection pour l'industrie, je ferai observer à mon honorable ami que lui-même et, devrais-je ajouter, quoique dans un moindre degré, ainsi que l'honorable député de Macleod (M. Coote) oublient que cette discussion est suscitée par un numéro dont nous avons supprimé les droits.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Seulement en ce qui regarde la Grande-Bretagne.

L'hon. M. RHODES: L'industrie aéronautique est d'assez grande importance à l'heure actuelle et j'ai lieu de croire qu'elle s'accroîtra considérablement d'ici un an ou deux. Nous avons permis l'entrée en franchise d'avions provenant de la Grande-Bretagne, mais nous n'avons apporté aucune modification au tarif intermédiaire et au tarif général. Lorsque nous aurons fait des importations sous ce numéro pendant un an ou deux il sera alors temps d'examiner l'effet de ces droits. A mon avis, ce dégrèvement sera suivi d'une forte augmentation dans l'importation d'aéroplanes de la Grande-Bretagne et de leurs pièces, du fait que cette protection leur est appliquée. Il s'ensuit que nous aurons une vive concurrence pour ce qui est des importations assujetties au tarif intermédiaire et au tarif général. Si nous ne sommes pas allés aussi loin que certains honorables députés le souhaite-